



Programme de formation **Prévenir les risques psychosociaux (RPS)**

Objectifs :

Définir les différents risques Psychosociaux et leurs conséquences dans l'organisation et la vie de l'entreprise
Comprendre le cadre légal, les facteurs de RPS
Evaluer le risque psychosocial dans son entreprise
Elaborer un Plan d'actions de Prévention

Public concerné et prérequis :

DRH, RRH, membres du CSE, toute personne impliquée dans la santé au travail.

Qualification des intervenants :

L'intervenante, consultante RH, est spécialisée en droit du travail et prévention des risques professionnels.

Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines RH et de la prévention santé sécurité au travail.

Intervention dans des situations complexes, démarche d'expertise CSE suite à de fortes problématiques de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance entre apport théorique et mise en pratique. Formation interactive

Durée, effectifs :

7 heures.

10 stagiaire(s).

Programme :

La prévention des risques psychosociaux : Définition des risques psychosociaux

Les violences internes

Les violences externes

Le stress

Le cadre réglementaire :

Les obligations réglementaires

Les enjeux de la santé et de la sécurité

Les facteurs de risques psychosociaux :

Les facteurs internes à l'entreprise

Les facteurs externes

Les impacts individuels et collectifs :

Projétis Formation

15 rue des anciens combattants 44110 Châteaubriant

Tél. 02 40 28 60 57 – info@projetis.com

SARL au capital de 9100 € – RCS Nantes – SIRET 523 942 761 00025 – NDA 52440603444 Certificat Qualiopi : 03567



Programme de formation **Prévenir les risques psychosociaux (RPS)**

Reconnaître les signes perceptibles, éléments d'un comportement à risque (physiques, psychologiques et comportementaux), et les signaux d'alerte (conflits, violences, menaces, accidents) spécifiques aux RPS

Les acteurs internes et externes de la prévention des risques psychosociaux, leur périmètre de compétence

Les indicateurs

La prévention des RPS et l'intégration des risques au DUERP :

Elaborer ses outils et ses méthodes d'évaluation des RPS

Etablir un état des lieux

Le plan d'action

Définir le pilotage, les rôles et le périmètre d'action de chacun

Pérenniser la démarche

Répondre à une plainte d'un salarié

La reconnaissance par l'assurance maladie

Modalités d'évaluation des acquis :

Un questionnaire de satisfaction est renseigné par les participants en fin de formation

Sanction visée :

Un certificat de réalisation est transmis à l'issue de la formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Pas de matériel particulier

Délais moyens pour accéder à la formation :

Le délai d'accès dépend des exigences du client

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

Pour toute demande particulière, nous vous invitons à nous contacter au : 02 40 28 60 57

Taux de réussite à la formation :

Taux de satisfaction de la formation :

Projetis Formation

15 rue des anciens combattants 44110 Châteaubriant

Tél. 02 40 28 60 57 – info@projetis.com

SARL au capital de 9100 € – RCS Nantes – SIRET 523 942 761 00025 – NDA 52440603444 Certificat Qualiopi : 03567